

Tous égaux devant la loi?



Aurel (France)

Dans notre société, nous sommes toutes et tous égaux, c'est-à-dire que nous avons les mêmes droits et les mêmes devoirs, quels que soient notre origine, notre sexe, notre lieu de résidence, etc.

Si le principe d'égalité est consacré dans la Constitution, il existe cependant un écart important entre cette égalité en droit et l'égalité « réelle ».

Discriminer, c'est traiter différemment des personnes placées dans des situations comparables en se fondant sur un ou des critères (ou des caractéristiques personnelles) prohibés par la loi. L'État interdit les différences de traitement, comme celles fondées sur l'origine réelle ou supposée d'une personne. Mais les discriminations demeurent fréquentes. Le Défenseur des droits est en charge de lutter contre les discriminations et de promouvoir l'égalité entre toutes et tous. Des associations se mobilisent également pour lutter contre ces situations en demandant par exemple l'introduction du CV anonyme lors des recrutements.

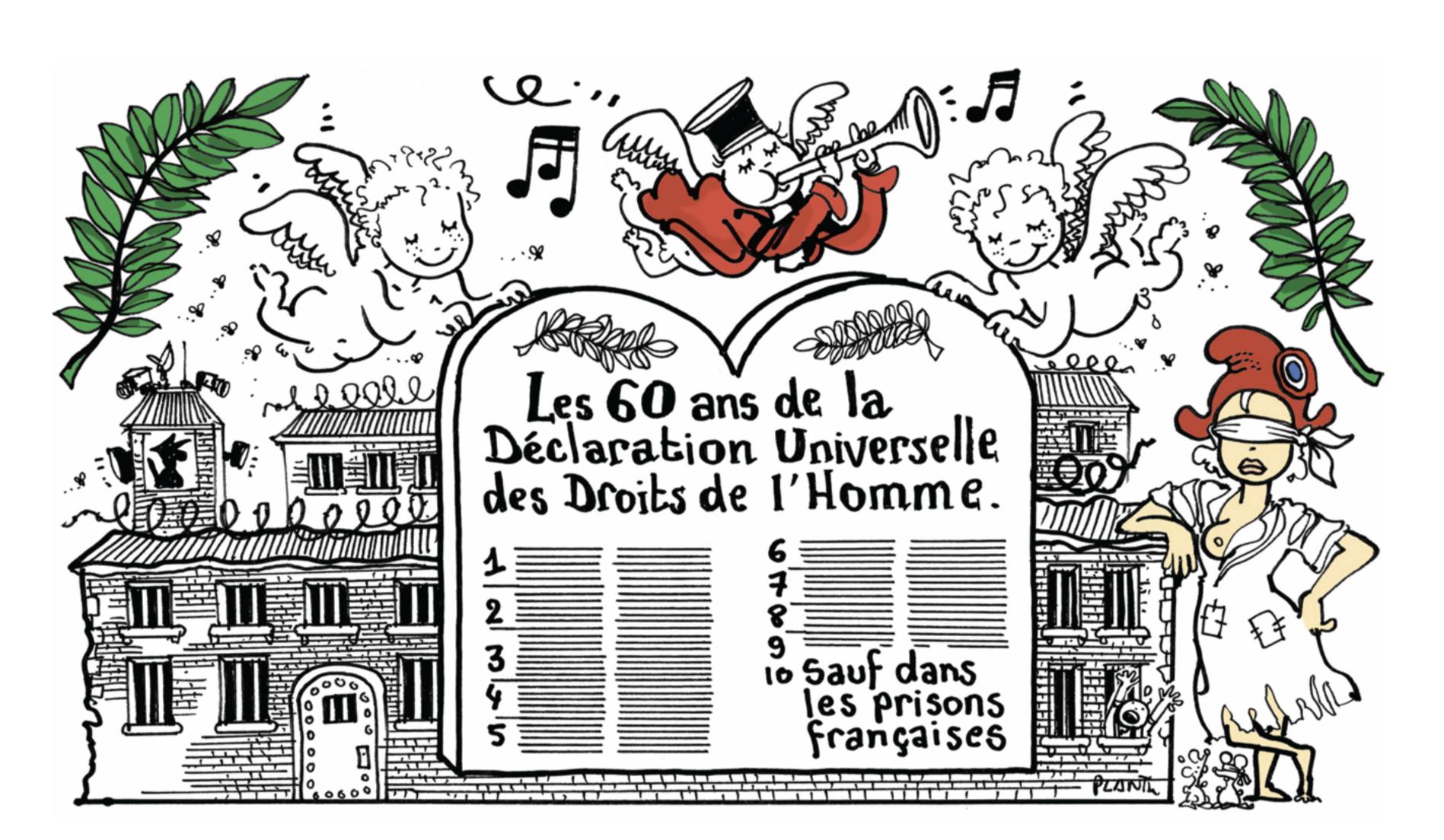
L'ASSEMBLE COMMENCE À Votek Le projet de Constitution



Willis from Tunis (Tunisie)

«Le droit, c'est l'égalité.»

Alain, philosophe français (1868 — 1951)



Plantu (France)

Certaines personnes pensent que nous ne sommes pas égaux devant la loi et que les riches et les puissantes peuvent transgresser la loi en toute impunité. Or, il faut rappeler qu'en France, la justice est impartiale. C'est pour cela que l'on retrouve l'allégorie de la Justice avec un bandeau sur les yeux dans le dessin de Boligán.

